

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0302**

commune (s) : Oullins

objet : Boulevard de l'Yzeron - Démolition et reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0302**

commune (s) : Oullins

objet : **Boulevard de l'Yzeron - Démolition et reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier concerne l'attribution d'un marché de travaux, à la suite d'une procédure adaptée, pour la démolition et la reconstruction de la passerelle Lionel Terray à Oullins.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique "Garder le cap développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains".

Par délibération n° 2012-3042 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a approuvé le programme de l'opération de requalification du boulevard de l'Yzeron à Oullins et a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2731, pour un montant total de 100 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2014-4409 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2731 pour un montant de 650 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal portant ainsi le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 750 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché, pour la démolition et la reconstruction de la passerelle Lionel Terray boulevard de l'Yzeron à Oullins.

Ce marché a fait l'objet d'une négociation conformément à l'article 11 du règlement de la consultation.

Au terme de cette négociation et conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise Germain Environnement pour un montant de 296 062,00 € HT, soit 355 274,40 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la démolition et la reconstruction de la passerelle Lionel Terray boulevard de l'Yzeron à Oullins et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Germain Environnement, pour un montant de 296 062,00 € HT, soit 355 274,40 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2731 le 13 janvier 2014 pour un montant de 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014-2015 - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.